



NOOR
International

ADORER
AUTRE QUE
DIEU
EST UN ACTE DE SHIRK.



noor.gallery

وَقَالَ الَّذِينَ أَشْرَكُوا لَوْ شَاءَ اللَّهُ مَا عَبَدْنَا مِنْ
دُونِهِ مِنْ شَيْءٍ نَحْنُ وَلَا ءَابَاؤُنَا وَلَا حَرَمْنَا مِنْ
دُونِهِ مِنْ شَيْءٍ كَذَلِكَ فَعَلَ الَّذِينَ مِنْ قَبْلِهِمْ فَهَلْ
عَلَى الرُّسُلِ إِلَّا الْبَلَاغُ الْمُبِينُ ﴿٣٥﴾
[النحل: ٣٥]

« Si Allah l'avait voulu, dirent les associâtres, nous n'aurions rien adoré en dehors de Lui, ni nous ni nos pères ; et nous n'aurions rien interdit qu'il n'ait Lui-même interdit. C'est ainsi que se justifiaient ceux qui les avaient précédés. De quelle mission sont investis les Messagers sinon de la transmission claire (et explicite) ? »

Coran (16:35)

ICÔNES D'INTERACTION - CLIQUEZ SUR

